

Procès verbal

Le mardi 21 avril 2026 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE.

Secrétaire de la séance : Christophe SALVAT

Présents : Philippe COMTE, Didier SACCO, Patrice BOUSQUET, Christophe SALVAT, Joëlle ROSSI, Karine LAVOIPIERRE, Stéphane FAVORY, Béatrice GAMBUS, Aurore HUGEL, Laure OURTAL

Représentés : Ferdinand HUGEL représenté par Aurore HUGEL

Absents et excusés :

Ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS :

- Approbation Budget Primitif 2026 - M57
- Approbation Budget Primitif 2026 - M49
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL :

Approbation Budget Primitif 2026 - M57 (N° DE_028_2026) **Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 M57

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 M57 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 483 639.84 €

Dépenses et recettes d'investissement : 113 746.29 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 483 639.84 € 483 639.84 €

Section d'investissement 113 746.29 € 113 746.29 €

TOTAL 597 386.13 € 597 386.13 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026 M57,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 M57 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 483 639.84 € 483 639.84 €

Section d'investissement 113 746.29 € 113 746.29 €

TOTAL 597 386.13 € 597 386.13 €

Délibération : adoptée

Approbation du Budget Primitif 2026 - M49 (N° DE_029_2026) Résultat du vote : Votants 11
Pour 11 Contre 0 Abstention 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 M49

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 87 364.19 €

Dépenses et recettes d'investissement : 364 512.89 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 87 364.19 € 87 364.19 €

Section d'investissement 364 512.89 € 364 512.89 €

TOTAL 451 877.08 € 451 877.08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 87 364.19 € 87 364.19 €

Section d'investissement 364 512.89 € 364 512.89 €

TOTAL 451 877.08 € 451 877.08 €

Délibération : adoptée

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (N° DE_030_2026) Résultat du
vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le maintien des taux permet d'équilibrer le Budget.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 63.35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 122.62 %
- taxe d'habitation : 18.26 %
- (- cotisation foncière des entreprises : %)

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée

Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (N° DE_031_2026) **Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers Municipaux.

Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des services fiscaux de l'Aude sur présentation d'une liste de contribuables proposée par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal propose la liste suivante de douze membres pour les commissaires titulaires et de douze membres pour les commissaires suppléants :

TITULAIRES

SACCO Didier
BOUSQUET Patrice
SALVAT Christophe
ROSSI Joëlle
LAVOPIERRE Karine
FAVORY Stéphane
GAMBUS Béatrice
HUGEL Ferdinand
HUGEL Aurore
OURTAL Laure
PAVILLOT Jean-Paul
DELMAS Bernard

SUPLÉANTS

ANTON Serge
BAYONA Pierre
BELHAOUARI Djilali
LAMARQUE Josiane
LE GOÏC Annick
NOBLECOURT Thierry
PAGES Gisèle
PERPERE Jean-Prosper
PROVENSOL Sabine
COMTE Caroline
BOUSQUET Catherine
SACCO Béatrice

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

APPROUVE la liste proposée ci-dessus pour les commissaires titulaires et pour les commissaires suppléants.

Délibération : adoptée

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

- Une fête des Hameaux, qui était prévue en 2025 mais qui n'a pas pu être maintenue, sera organisée le 19 juillet 2026 à midi. Les modalités d'organisation restent à peaufiner.
- Mme LAVOPIERRE et Mme GAMBUS continuent à faire le tour du village pour recueillir les doléances des habitants. L'initiative semble appréciée. Les doléances seront synthétisées et étudiées à la fin de la démarche.

Philippe COMTE
Président de séance

Christophe SALVAT
Secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christophe Salvat, Secretary of the meeting.